



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R02-2024-257

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2024

Sommaire

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités / Secrétariat

R02-2024-06-28-00005 - Arrêté modifiant l'arrêté R02-2024-05-06-00002
relatif à la localisation, la délimitation et l'affectation des agents de
contrôle au sein de l'Unité de Contrôle de la Direction de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités de la Martinique (12 pages)

Page 3

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités

R02-2024-06-28-00005

Arrêté modifiant l'arrêté R02-2024-05-06-00002
relatif à la localisation, la délimitation et
l'affectation des agents de contrôle au sein de
l'Unité de Contrôle de la Direction de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités de la Martinique



Pôle Travail

**Unité de Contrôle de la Martinique
Inspection du Travail**

ARRETE N°

Modifiant l'arrêté R02-2024-05-06-00002

**RELATIF A LA LOCALISATION, LA DELIMITATION ET L'AFFECTATION DES AGENTS DE CONTROLE AU
SEIN DE L'UNITE DE CONTROLE
DE LA DIRECTION DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DE LA
MARTINIQUE**

La Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Martinique,

*VU le Code du Travail, notamment le livre 1^{er} dans sa huitième partie relative à
l'Inspection du Travail ;*

*VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de
l'Inspection du Travail ;*

*VU le décret 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des
services de l'État dans les départements et les régions d'OUTRE-MER, à MAYOTTE et à
SAINT-PIERRE et MIQUELON ;*

*VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions
des directions régionales de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités, des
directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions
départementales de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des
populations ;*

VU le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du Système d'Inspection du Travail ;

VU l'arrêté du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social du 15 décembre 2015 portant création et répartition des Unités de Contrôle de l'Inspection du Travail ;

VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

VU l'arrêté du 24 juin 2014, portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'Inspection du Travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

VU la consultation de la formation spécialisée du Comité social d'administration de la DEETS Martinique des 21 septembre et 14 décembre 2023 ainsi que la consultation du comité social d'administration de la DEETS Martinique du 5 octobre 2023 ;

VU l'arrêté du 15 juin 2023 portant nomination de Monsieur Yannick DECOMPOIS en qualité de Directeur de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Martinique à compter du 1er juillet 2023 ;

Vu la décision R 02-2024-06-17-00001 du 17 juin 2024 publiée au RAA du même jour portant délégation de signature relative aux pouvoirs propres du directeur de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique au titre du système d'inspection du travail donnant délégation permanente à madame Véronique MARTINE ;

DECIDE

Article 1 : En application des dispositions de l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019, la Martinique est composée de deux Unités de Contrôle dont une Unité Régionale "Lutte contre le Travail Illégal".

La présente décision ne concerne pas l'Unité de Contrôle Régionale "Lutte contre le Travail Illégal".

Article 2 : L'Unité de Contrôle de la Martinique est composée de 9 sections d'Inspection du Travail.

Les agents de contrôle affectés dans ces sections exercent leurs missions conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du Code du Travail dans tous les secteurs d'activité.

Article 3 : Madame Marjorie LECOQ, Directrice adjointe du travail, est nommée Responsable de l'Unité de Contrôle de la Martinique à compter du 6 mai 2024. Elle exerce ses fonctions dans les conditions prévues aux articles L.8112-1 et suivants du code du travail.

Article 4 : La délimitation et l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection de l'Unité de Contrôle de la Martinique sont les suivantes :

1^{ERE} SECTION

Madame Roselyne VALBON est affectée, en qualité d'Inspectrice du Travail à la 1^{ème} section de l'Unité de Contrôle de la Martinique.

Madame Roselyne VALBON est compétente pour le contrôle des entreprises et des établissements de tous les secteurs d'activités à l'exclusion des mines et carrières et pour les décisions relevant de la 1^{ème} section délimitée sur le secteur géographique des communes de :

➤ LE ROBERT

Sur la commune de LE LAMENTIN

- L'IRIS N° 972131301 FOUR A CHAUX
- Les IRIS partiels N° 972131303 (ZI JAMBETTE(b)), N° 972131303 ((ZI LES MANGLES-ZI ACAJOU(d)), N° 972131303 ((ZAC LAREINTY(f))

Sur la commune de LA TRINITE

- L'IRIS N° 972300101 BOURG-BRIN D'AMOUR

Et au titre de l'intérim de la section N° 6

Sur la commune de Fort de France

- L'IRIS N°972090202 BELLEVUE
- L'IRIS N° 972090106 MORNE VANNIER- SAINTE THERESE

2^{EME} SECTION

Madame Dina BAZILE est affectée qualité d'Inspectrice du Travail, à la 2^{ème} section de l'Unité de Contrôle de la Martinique.

Madame Dina BAZILE est compétente pour le contrôle des entreprises et des établissements de tous les secteurs d'activités et pour les décisions relevant de la 2^{ème} section délimitée sur le secteur géographique des communes de :

- BELLEFONTAINE
- LE CARBET
- CASE PILOTE excepté l'entreprise CLEAN BUILDING siren 393547096 sise Route de Grand Fond à Case PILOTE
- FONDS SAINT DENIS
- LE MORNE VERT
- LE PRECHEUR
- SAINT PIERRE

Sur la commune du LAMENTIN :

- L'IRIS N° 972131302 BOURG
- L'IRIS N° 972131310 PLACE D'ARMES

Sur la commune de FORT DE FRANCE :

- L'IRIS N° 972090101 CENTRE VILLE
- L'IRIS N° 972090502 LA MEYNARD-MOUTTE

Et l'entreprise suivante :

- Électricité De France Martinique (E. D.F.) et ses établissements.

Et au titre de l'intérim de la section N°5 sur les communes de :

- LES TROIS ILETS
- LES ANSES D'ARLET

Sur la commune du LAMENTIN

- L'IRIS N° 972131304- MORNE PAVILLON-HAUTE GONDEAU

Et au titre de l'intérim de la section N°6 :

Sur la commune de FORT DE FRANCE

- L'IRIS N° 972090204 CLAIRIERE- SAINTE CATHERINE

3^{EME} SECTION

Madame Aude DUFEAL est affectée en qualité d'Inspectrice du Travail, à la 3^{ème} section de l'Unité de Contrôle de la Martinique.

Madame Aude DUFEAL est compétente pour le contrôle des entreprises et des établissements de tous les secteurs d'activités à l'exclusion des mines et carrières et pour les décisions relevant de la 3^{ème} section délimitée sur le secteur géographique des communes de :

Sur la commune de FORT DE FRANCE :

- L'IRIS N° 972090108 EAUX DECOUPEES TSF- CANAL ALARIC
- L'IRIS N° 972090109 VOLGA-POINTE DES CARRIERES
- L'IRIS N° 972090110 VOLGA SUD
- L'IRIS N° 972090201 TEXACO-POINTE LA VIERGE
- L'IRIS N° 972090301 DILLON-POINTE DES GRIVES
- L'IRIS N° 972090302 DILLON SUD-DALLAS
- L'IRIS N° 972090303 DILLON NORD

Et l'entreprise suivante :

- France TRAVAIL et ses établissements

4^{EME} SECTION

Madame Sophie MESDOUZE est affectée en qualité d'Inspectrice du Travail, à la 4^{ème} section de l'Unité de Contrôle de la Martinique.

Madame Sophie MESDOUZE est compétente pour le contrôle des entreprises et des établissements de tous les secteurs d'activités à l'exclusion des mines et carrières et pour les décisions relevant de la 4^{ème} section délimitée sur le secteur géographique des communes de :

- SAINT JOSEPH

Sur la commune de FORT DE FRANCE :

- L'IRIS N° 972090102 TERRES SAINVILLE
- L'IRIS N° 972090116 ERMITAGE
- L'IRIS N° 972090701 TRENELLE
- L'IRIS N° 972090702 GROSSE ROCHE-CITRON
- L'IRIS N° 972090901 LANGELLIER-RAVINE VILAINE
- L'IRIS N° 972090111 TIVOLI-POST-COLON
- L'IRIS N° 972090104 HAUT DU PORT-MORNE PICHEVIN- BON AIR
- L'IRIS N° 972090105 DESCLIEUX-RAVINE BOUILLE-LA FOLIE
- L'IRIS N° 972090107 MORNE CALEBASSE-RENEVILLE-TOQUADE
- L'IRIS N° 972090902 RAVINE VILAINE-PLATEAU TIBERGE
- L'IRIS N° 972090203 RIVE DROITE-COUR CAMPECHE
- L'IRIS N° 972090501 LA MEYNARD-JAMBETTE
- L'IRIS N° 972090601 QUARTIER POPULO-FANTAISIE

Et l'entreprise suivante :

- Le CHUM et ses établissements

5^{EME} SECTION

La section N°5 est vacante. Elle comprend les entreprises et établissements de tous les secteurs d'activité sur le secteur géographique des communes de :

- DUCOS
- RIVIERE SALEE
- LES TROIS ILETS
- LES ANSES D'ARLET

Sur la commune de FORT DE FRANCE, délimitée comme suit :

- L'IRIS N° 972090801 LES BERGES DE BRIAND-LA CARRIERE
- L'IRIS N° 972090802 DE BRIAND-FLOREAL
- L'IRIS N° 972090803 DE BRIAND-GODISSARD
- L'IRIS N° 972090103 CALVAIRE-CROZANVILLE-PAVE – DESAIX
- L'IRIS N° 972090602 CORIDON
- L'IRIS N° 972090603 CORIDON-REDOUTE

Pour la commune du LAMENTIN :

- L'IRIS N° 972131304 MORNE PAVILLON- HAUTE GONDEAU

Et l'entreprise suivante :

- CLEAN BUILDING siren 393547096 sise Route de Grand Fond à Case PILOTE.

6^{EME} SECTION

Madame Yveline HOCHÉ BOMPAS est affectée en qualité d'Inspectrice du Travail, à la 6^{ème} section de l'Unité de Contrôle de la Martinique.

Madame Yveline HOCHÉ BOMPAS est compétente pour le contrôle des entreprises et des établissements de tous les secteurs d'activités à l'exclusion des mines et carrières et pour les décisions relevant de la 6^{ème} section délimitée sur le secteur géographique des communes de :

- LE VAUCLIN
- SCHOELCHER
- LE FRANCOIS

Pour la commune de FORT DE FRANCE, délimitée comme suit :

- L'IRIS N°972090202 BELLEVUE
- L'IRIS N° 972090114 DIDIER-DESROCHERS-VIEUX MOULIN
- L'IRIS N° 972090115 CLUNY-DIDIER-FOND LADA
- L'IRIS N° 972090204 CLAIRIERE- SAINTE CATHERINE
- L'IRIS N° 972090106 MORNE VANNIER- SAINTE THERESE
- L'IRIS N° 972090113 MORNE VENTE-MORNE COCO

Pour la commune du LAMENTIN :

- L'IRIS N° 972131309 ROCHES CARREES-PETITE RIVIERE

Mme Yveline HOCHÉ-BOMPAS est temporairement empêchée.

7^{EME} SECTION

Madame Frédérique LOUISON est affectée, en qualité d'Inspectrice du Travail, à la 7^{ème} section de l'Unité de Contrôle de la Martinique.

Madame Frédérique LOUISON est compétente pour le contrôle des entreprises et des établissements de tous les secteurs d'activités à l'exclusion des mines et carrières et pour les décisions relevant de la 7^{ème} section délimitée sur le secteur géographique des communes de :

- LE DIAMANT
- LE MARIN
- RIVIERE-PILOTE
- SAINTE ANNE
- LE SAINT ESPRIT

Sur la commune du LAMENTIN :

- L'IRIS N° 972131305 MAHAULT-ACAJOU NORD ET SUD
- L'IRIS N° 972131306 JEANNE D'ARC-PALMISTE
- L'IRIS N° 972131307 LONG PRE-BELEM-CHAMBORD
- L'IRIS N° 972131308 PETIT MORNE-MORNE PITAULT-RIVIERE CALECON
- L'IRIS N° 972131311 GRAND CASE-PELLETIER-PLAISANCE

Et au titre de l'intérim de la section N°5 :

Sur la commune de DUCOS

- L'IRIS N° 972070703 PETITE COCOTTE-DURIVAGE

Et au titre de l'intérim de la section N° 6 :

Sur la commune de FORT DE FRANCE

- L'IRIS N° 972090113 MORNE VENTE-MORNE COCO
- L'IRIS N° 972090114 DIDIER-DESROCHERS-VIEUX MOULIN

8^{EME} SECTION

Madame Valérie LIRUS est affectée, en qualité d'Inspectrice du Travail, à la 8^{ème} section de l'Unité de Contrôle de la Martinique.

Madame Valérie LIRUS est compétente pour le contrôle des entreprises et des établissements de tous les secteurs d'activités à l'exclusion des mines et carrières et pour les décisions relevant de la 8^{ème} section délimitée sur le secteur géographique des communes de :

- LE GROS MORNE
- SAINTE MARIE
- LA TRINITE à l'exclusion de l'IRIS N° 972300101 BOURG-BRIN D'AMOUR
- LE MARIGOT
- BASSE POINTE
- MACOUBA
- GRAND RIVIERE
- L'AJOUPA-BOUILLON
- LE MORNE ROUGE
- LE LORRAIN

Sur la commune du LAMENTIN :

- L'IRIS PARTIEL N° 972131303 (CALIFORNIE SUD -RAFFINERIE©)

Sur la commune de FORT DE FRANCE :

- L'IRIS N° 972090112 BALATA-RAVINE BLANCHE -COLSON

Et l'entreprise suivante :

- LA POSTE et ses établissements

Et au titre de l'intérim de la section N°5 :

Sur la commune de DUCOS

- L'IRIS N° 972070701 BOURG
- L'IRIS N°972070702 LA MARIE
- L'IRIS N° 972070704 GRANDE SAVANE-LA BEAUVILLE- BOIS NEUF
- L'IRIS N° 970070705 BAC-FOND D'OR- FOND SAVANE

Sur la commune de FORT DE France

- L'IRIS N° 972090801 LES BERGES DE BRIAND-LA CARRIERE
- L'IRIS N° 972090802 DE BRIAND-FLOREAL

- L'IRIS N° 972090803 DE BRIAND-GODISSARD
- L'IRIS N° 972090103 CALVAIRE-CROZANVILLE-PAVE – DESAIX
- L'IRIS N° 972090602 CORIDON
- L'IRIS N° 972090603 CORIDON-REDOUTE

Et au titre de l'intérim de la section N°6, sur les communes de :

- LE VAUCLIN
- SCHOELCHER
- LE FRANCOIS

9^{EME} SECTION

Madame Sandra COMPAN est affectée, en qualité d'Inspecteur du Travail, à la 9^{ème} section de l'Unité de Contrôle de la Martinique.

Madame Sandra COMPAN est compétente pour le contrôle des entreprises et des établissements de tous les secteurs d'activités à l'exclusion des mines et carrières et pour les décisions relevant de la 9^{ème} section délimitée sur le secteur géographique des communes de :

- SAINTE -LUCE

Sur la commune du LAMENTIN

- Les IRIS PARTIELS N° 972131303 (CALIFORNIE NORD GALLERIA(a)), 972131303 (ZI LA LEZARDE (e)), 972131303 (AEROPORT(g))

Sur la commune de FORT DE FRANCE

- L'IRIS N° 972090401 CHATEAUBOEUF-MORNE MORISSOT
- L'IRIS N° 972090402 ZAC CHATEAUBOEUF-BOIS BOYER
- L'IRIS N° 972090503 MOUTTE-LA FERME

Et au titre de l'intérim de la section N°5 sur la commune de :

- RIVIERE SALEE

Et l'entreprise suivante :

CLEAN BUILDING siren 393547096 sise Route de Grand Fond à Case PILOTE.

Et au titre de l'intérim de la section N°6 :

Sur la commune de FORT DE FRANCE

- L'IRIS N°972090115 CLUNY-DIDIER-FOND LADA

Sur la commune de LE LAMENTIN

- L'IRIS N° 972131309 ROCHES CARREES –PETITE RIVIERE

Article 5 : Dispositions relatives à la compétence spécifique des mines et carrières

En application du décret n° 2021-124 du 05 février 2021 relatif à la compétence de l'inspection du travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ainsi que dans les mines et carrières, les 2eme et 5eme sections ont compétence sur les mines et carrières de l'ensemble du territoire de Martinique avec la répartition suivante :

2eme Section

Toutes les communes du Nord Atlantique et Caraïbe de la Martinique incluant les communes de Fort de France, Saint Joseph, Le Gros Morne, Schœlcher, Case-Pilote, Bellefontaine, Le Carbet, Saint Pierre, Le prêcheur, Le Morne Rouge, le Morne Vert, Fonds Saint Denis, Sainte-Marie, Le Marigot, Le Lorrain, Macouba, Basse-Pointe, L'ajoupa-Bouillon, Grand-Rivière.

5eme Section

Toutes les communes du Sud Atlantique et Caraïbe de la Martinique incluant les communes de Le Lamentin, Le Robert, La Trinité, Le François, Rivière salée, Ducos, Les Trois Ilets, Les Anses d'Arlet, Le Saint Esprit, Le Diamant, Sainte Luce, Rivière Pilote, Le Vauclin, Le Marin, Sainte-Anne.

En raison de la vacance du poste de la section N°5, Mme Dina BAZILE, Inspectrice du travail, assure l'intérim de cette section s'agissant de la compétence sur les mines et carrières.

Article 6: Dispositions relatives à l'intérim des Inspecteurs du Travail

En cas d'absence ou d'empêchement des Inspecteurs du Travail, l'intérim est organisé selon les modalités suivantes :

➤ **Madame Roselyne VALBON**

Elle sera remplacée par Madame Dina BAZILE et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Aude DUFEAL ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Sophie MESDOUZE ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Yveline HOCHÉ BOMPAS, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Frédérique LOUISSON ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Valérie LIRUS ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Sandra COMPAN.

➤ **Madame Dina BAZILE**

Elle sera remplacée par Madame Aude DUFEAL ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Sophie MESDOUZE ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Yveline HOCHÉ BOMPAS, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Frédérique LOUISSON ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Valérie LIRUS ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Sandra COMPAN ou en cas d'absence ou d'empêchement par Mme Roselyne VALBON.

➤ **Madame Aude DUFEAL**

Elle sera remplacée par Madame Sophie MESDOUZE ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Yveline HOCHÉ BOMPAS, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Frédérique LOUISSON ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Valérie LIRUS ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Sandra COMPAN ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Mme Roselyne VALBON ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Mme Dina BAZILE.

➤ **Madame Sophie MESDOUZE**

Elle sera remplacée par Madame Yveline HOCHÉ BOMPAS, ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Frédérique LOUISSON ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Valérie LIRUS ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Sandra COMPAN ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Mme Roselyne VALBON ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Mme Dina BAZILE ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Aude DUFEAL.

➤ **Madame Frédérique LOUISSON**

Elle sera remplacée par Madame Valérie LIRUS ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Sandra COMPAN ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Mme Roselyne VALBON ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Mme Dina BAZILE ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Aude DUFEAL ou en cas d'absence ou d'empêchement par Madame Sophie MESDOUZE ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Mme Yveline HOCHÉ BOMPAS.

➤ **Madame Valérie LIRUS**

Elle sera remplacée par Madame Sandra COMPAN ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Mme Roselyne

VALBON ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Mme Dina BAZILE ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Aude DUFEAL ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Sophie MESDOUZE ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Mme Yveline HOCHÉ BOMPAS ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Frédérique LOUISON.

➤ **Madame Sandra COMPAN**

Elle sera remplacée par Mme Roselyne VALBON ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Mme Dina BAZILE ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Aude DUFEAL ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Sophie MESDOUZE ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Yveline HOCHÉ BOMPAS ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Frédérique LOUISON ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Valérie LIRUS.

Conformément à l'article R8122-10 du code du travail, les agents de contrôle mentionnés dans cet arrêté participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection sur tout le département de la Martinique

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané des Inspecteurs du Travail faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités prévues à l'article 6, l'intérim est assuré par la Responsable de l'Unité de Contrôle.

Article 8: Abrogation et application

Le présent arrêté abroge l'arrêté du N°R02-2024-05-06-00002 et entre en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

Article 8: Publication

Le Directeur de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Martinique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Fait à Fort-de-France, le 27 juin 2024

Pour le Directeur de la direction de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités et
par subdélégation,
La Directrice déléguée



Véronique MARTINE